



F.C.I.L.
Formation Complémentaire
d'Initiative Locale

Niveau
3

Institut de Formation D'Aide-Soignant

SECTEUR SANTÉ

Contact : Directrice, Patricia HILAIRE

05 49 44 85 84

Courriel : ifas-dolmen@ac-poitiers.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'aide-soignant accompagne les personnes dans la réalisation des activités de la vie quotidienne et réalise les soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie. Il contribue à leur bien-être et à leur faire recouvrer, dans la mesure du possible, leur autonomie.

Il travaille en collaboration et sous la responsabilité d'un infirmier, le plus souvent, au sein d'une équipe pluri-professionnelle et participe aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Il exerce son activité en milieu hospitalier ou extrahospitalier, dans le secteur médical, médico-social ou social.

PUBLIC, CONDITIONS D'ACCÈS, PRÉREQUIS

Nombre de places : 35 au lycée du Dolmen POITIERS

25 à la MFR de GENCAY

Retrait des dossiers à partir du 15 décembre 2020

Date limite de dépôt 2 juin 2021

Examen des dossiers et entretien des candidats
du 6 avril au 8 juin 2021

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation.

Aucune condition de diplôme n'est requise, certains diplômes permettent des passerelles de compétences.

Recrutement sur dossier + ENTRETIEN DE MOTIVATION
Sélection gratuite

- retrait des dossiers : téléchargeable sur le site du Lycée du Dolmen ou disponibles à l'accueil du Lycée.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant comprend des périodes d'enseignement théoriques et pratiques en institut de formation et des stages cliniques, sur une durée totale de 12 mois.

Formation organisée par alternance de cours théoriques et stages cliniques: chirurgie, médecine gériatrie , santé mentale, domicile.

Un réforme est en cours de réflexion pour la rentrée de 2021.

Diplôme : D.E.A.S. Diplôme d'État d'Aide-soignant

FRAIS DE SCOLARITÉ

- Droits d'inscription 100 € lors de l'admission définitive.
- Des stages obligatoires seront demandés dans un rayon de 60 km autour de POITIERS

Les frais pédagogiques sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour plus de détails sur les dispenses, contacter l'IFAS.